PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

Article R4311-9 du Code du travail

Date de mise à jour : 9 Mars 2023

Notre analyse

Les équipements de protection individuelle (EPI) visent à protéger une personne contre un ou plusieurs risques professionnels. Sont considérés comme des équipements de protection individuelle (EPI), et sont ainsi soumis aux règles de conception et fabrication définies par le Code du travail :

- Un ensemble constitué par plusieurs dispositifs ou moyens, associés de façon solidaire en vue de protéger une personne contre un ou plusieurs risques susceptibles d'être encourus simultanément (par exemple, un système contre les chutes de hauteur) ;

- Un dispositif ou moyen protecteur solidaire, de façon dissociable ou non dissociable, d'un équipement individuel non protecteur (par exemple : vêtement de travail) porté ou tenu par une personne en vue de déployer une activité (par exemple, des chaussures de protection) ;

- Tout composant interchangeable d'un équipement de protection individuelle, indispensable à son bon fonctionnement et utilisé exclusivement pour cet EPI (par exemple, un appareil de protection respiratoire).

Article R4311-9 du Code du travail

Sont considérés comme des équipements de protection individuelle, au sens de l'article R. 4311-8 :
1° Un ensemble constitué par plusieurs dispositifs ou moyens, associés de façon solidaire en vue de protéger une personne contre un ou plusieurs risques susceptibles d'être encourus simultanément ;
2° Un dispositif ou moyen protecteur solidaire, de façon dissociable ou non dissociable, d'un équipement individuel non protecteur, tel que vêtement de travail, porté ou tenu par une personne en vue de déployer une activité ;
3° Tout composant interchangeable d'un équipement de protection individuelle, indispensable à son bon fonctionnement et utilisé exclusivement pour cet équipement de protection individuelle.

Des outils utiles à la mise en oeuvre

Les équipements de protection individuelle (EPI) - Règles d'utilisation

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Equipement de protection individuelle

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Renforcement de la surveillance du marché des équipements de travail et des EPI

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Qu'est-ce qu'un équipement de protection individuelle (EPI) ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil